



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **18 décembre 2019**

Compte rendu affiché le **25 décembre 2019**

Date de convocation du conseil municipal le **12 décembre 2019**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	33

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY MAIRE, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Eliane DA COSTA, Virginie COMTE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nawelle CHHIB, Mustapha USTA, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA , Stéphane BERTIN, Christiane PERRET FEIBEL

Objet :

Adhésion de la Ville de Vaulx-en-Velin au réseau d'acteurs de la Médiation Sociale
France Médiation

V_DEL_191218_26

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia NEZZAR à Nawelle CHHIB

Membres absents :

Ahmed CHEKHAB, Liliane BADIOU, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Batoul HACHANI, Nordine GASMI, Mourad BEN DRISS, Christine BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE, Bernard GENIN

Rapport de Monsieur TOUNKARA

Envoyé en préfecture le 27/12/2019

Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le



ID : 069-216902569-20191218-V_DEL_191218_26-DE

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2014, afin de favoriser le «Mieux-vivre ensemble et la tranquillité publique», la ville de Vaulx-en-Velin a développé son service de médiation sociale au sein de la direction Prévention Sûreté Sécurité Urbaine. Pour l'accompagner dans ses missions, il est proposé d'adhérer à France Médiation.

France Médiation est un réseau d'acteurs de la médiation sociale qui travaille à la qualification des médiateurs sociaux, à la restauration des liens sociaux et à la promotion de l'accès aux droits des personnes. Il accompagne d'ores et déjà l'action de médiation en milieu scolaire financé par l'État et par la Ville et portée par l'ALTM au collège Henri Barbusse et à l'école Henri Wallon.

Les missions de France Médiation sont variées. L'organisme cherche à réunir l'ensemble des dispositifs de médiation sociale qu'ils soient publics ou privés et à promouvoir le développement de la médiation sociale.

L'adhésion de la ville au réseau permettra de bénéficier des ressources et les savoir-faire qu'il apporte, de partager avec les acteurs de la médiation, et contribuera ainsi à conforter le service et à le doter des outils nécessaire à l'accomplissement de ses missions.

Le tarif d'adhésion est fixé selon le nombre d'habitants de la commune. Il s'élève à 0,02 € par habitant, soit un total de 978 € pour la commune de Vaulx-en-Velin.

En conséquence, je vous propose :

Ø d'approuver l'adhésion de la commune au réseau France Médiation ;

Ø d'autoriser Madame la Maire à signer la demande d'adhésion et tout autre document s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/12/2019

Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902569-20191218-V_DEL_191218_26-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant la nécessité de conforter l'intervention des médiateurs afin de rendre un service optimal et de qualité à la population ;

Considérant que les objectifs fixés par France Médiation (promouvoir l'accès aux droits des personnes, favoriser l'autonomie et la citoyenneté), correspondent aux objectifs recherchés par la municipalité ;

Entendu le rapport présenté le 18 décembre 2019 par Madame Fatma Fartas, 6^{ème} adjointe déléguée à la vie associative ;

Après avoir délibéré, décide :

Ø d'approuver l'adhésion de la commune au réseau France Médiation ;

Ø d'autoriser Madame la Maire à signer la demande d'adhésion et tout autre document s'y rapportant.

Nombre de suffrages exprimés : 33
Votes Pour : 33
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mercredi 18 décembre 2019 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY